



Professionnalisons le secteur créatif en Afrique

APPEL À PROPOSITIONS #5 - ACF
Fonds de Solidarité pour les Artistes et les Organisations
culturelles en Afrique (SOFACO)

Lot n°3 : Spécial Covid-19 / Artistes individuels et
Organisations culturelles

Aide à la création et à la résilience pour les artistes africains face à la crise de la COVID-19

LIGNES DIRECTRICES DE SOUMISSION DES CANDIDATURES

Le monde entier traverse depuis quelques mois une crise sanitaire sans précédent provoquée par la pandémie du Coronavirus (Covid-19). Cette crise mondiale a eu pour effet de paralyser l'ensemble des activités humaines faisant prédire des impacts négatifs incommensurables sur le développement des pays de la planète.

Dans de nombreux pays africains, la majorité des centres de création, de production et de diffusion sont fermés et les artistes sont désœuvrés, sans perspectives, beaucoup d'entre eux vivant entre désespoir et désarroi.

À cet effet, il est urgent et prioritaire de proposer des dispositifs d'aide et d'accompagnement des artistes pour que la créativité et la productivité artistique ne s'arrêtent pas, mais également leur permettre de résister efficacement à la pandémie et préserver le tissu socioéconomique du secteur créatif africain, déjà fragile.

C'est au regard de ce constat, que le Fonds Africain pour la Culture / African Culture Fund (ACF) lance ce troisième lot d'appels à projets qui concerne cette fois-ci, aussi bien les artistes individuels que les organisations culturelles, dans le cadre du Fonds de Solidarité pour les Artistes et les Organisations culturelles en Afrique (SOFACO), en vue de soutenir les artistes africains qui sont durement éprouvés par les effets néfastes de la Covid-19.

Conditions générales d'éligibilité des demandes de financement

Admissibilité des demandeurs

Pour être éligibles, les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

ARTISTE INDIVIDUEL(LE) :

- Être artiste ayant au moins cinq ans d'expérience, exerçant et résident en Afrique ;
- Démontrer une situation de vulnérabilité (ou un manque à gagner) née de la crise sanitaire de la Covid-19 ;
- Présenter un projet de demande d'aide à la subsistance (bourse alimentaire, bourse sanitaire ou bourse professionnelle) ou un projet d'aide à la création (création ou innovation artistique adaptée au contexte de la Covid-19).

Documents à fournir uniquement par les candidats sélectionnés :

- Une carte d'artiste ou un document équivalent (fournir la copie de la carte ou du document) ;
- Un document retraçant votre biographie votre parcours artistique, votre démarche artistique et un aperçu de vos œuvres artistiques (3 pages maximum) ;
- Une lettre de recommandation d'au moins une personne de référence reconnue dans la discipline que vous exercez (signalant la nécessité et l'urgence de vous accompagner).

ORGANISATION CULTURELLE :

- Être une organisation culturelle artistique exerçant en Afrique, et ayant au moins cinq ans d'expérience

Documents à fournir uniquement par les candidats sélectionnés :

- Un document prouvant l'existence légale de votre organisation ;
- Un document retraçant le parcours artistique, la démarche artistique et un aperçu des œuvres artistiques de votre organisation (3 pages maximum) ;
- Un document retraçant la biographie du responsable de l'organisation ;
- Une lettre de recommandation d'au moins une personne de référence reconnue dans le/les domaines d'intervention de votre organisation (signalant la nécessité et l'urgence d'accorder un appui financier à votre organisation).

Type de projets admissibles

Pour ce troisième lot SOFACO « **Spécial Covid-19 / Artistes individuels et Organisations culturelles** », l'ACF appuie les demandes dans les deux catégories de projets suivantes :

- **Catégorie 1 : Les demandes de bourses d'aide à la subsistance**
Ces demandes concernent les bourses alimentaires, les bourses sanitaires et les bourses professionnelles.
- **Catégorie 2 : Les demandes d'aide à la création**
Ces demandes sont relatives à des projets de création ou d'innovation artistiques adaptées au contexte de la Covid-19 en Afrique.

Les artistes individuels sont concernés par les types d'aide suivants :

- Demande d'aide à la subsistance (bourse alimentaire, bourse sanitaire)
- Demande d'aide à la création

Les organisations culturelles sont concernées par les types d'aide suivants :

- Bourse professionnelle
- Demande d'aide à la création

***La bourse alimentaire** est un subside permettant à l'artiste bénéficiaire de subvenir à ses propres besoins alimentaires immédiats et à ceux de sa famille, en période de crise.

****La bourse sanitaire** est un subside permettant à l'artiste victime de la maladie de la Covid-19 ou l'organisation bénéficiaire comprenant un ou des membres victime(s) de la même maladie, de prendre en charge les traitements cliniques ou frais pharmaceutiques.

*****La bourse professionnelle** est une aide ou une subvention octroyée à une organisation culturelle au titre de prise en charge provisoire du salaire de ses membres ou des rémunérations perdues ou suspendues pour cause de la Covid-19.

******L'aide à la création** adaptée au contexte de la Covid-19 concerne toute création ou innovation artistique dont la réalisation s'adapte au contexte de la pandémie du Covid-19 ou qui permet à l'organisation culturelle d'assurer la continuité de son activité malgré la situation de crise.

Couverture géographique

Le présent appel couvre tous les pays du continent africain.

Pour toute demande formulée dans le cadre du présent appel, le budget maximum accordé par l'ACF est de **3 000 (Trois mille) Euros par artiste individuel et 5 000 (Cinq mille) Euros par organisation culturelle.**

Le financement couvre une **période comprise entre 4 mois minimum et 6 mois maximum.**

Procédure de sélection des dossiers

La procédure de sélection des dossiers comporte six (06) étapes :

- Enregistrement et classement des dossiers ;
- Examen administratif des demandes ;
- Évaluation par le comité d'attribution (Jury) ;
- Approbation de la liste des projets retenus ;
- Réception et analyse des documents administratifs des candidats sélectionnés ;
- Approbation d'allocation de financement.

Les candidatures seront évaluées par un comité de sélection indépendant composé de professionnels travaillant dans le secteur culturel africain et connaissant les réalités artistiques dans les différentes régions africaines.

Critères d'évaluation des propositions

Le comité de sélection évalue les candidatures en fonction de quatre (04) critères :

1. L'originalité / innovation / créativité du projet ou du concept ;
2. La qualité technique du dossier ;
3. La qualité financière du projet ;
4. La pertinence au contexte africain ou régional actuel et/ou à la situation de la Covid-19 (situation de vulnérabilité de l'organisation culturelle par rapport à la crise sanitaire).

Contrat et Modalité de financement

Le Fonds signera un contrat avec le bénéficiaire de la subvention qui inclura des informations sur les activités à réaliser, le montant de la subvention, les modalités de paiement et les rapports.

Les projets qui approuvés seront financés en deux (02) versements :

- 80 % de la subvention, lors de la signature du contrat (préfinancement) ;
- 20 % de la subvention, à mi-parcours et sur présentation et approbation des rapports narratif et financier intermédiaires.

Chronogramme indicatif

Activités	Echéance
Début de l'annonce	21 avril 2021
Date limite de recevabilité des demandes d'éclaircissements	05 mai 2021
Date limite de clarification par l'ACF	10 mai 2021
Date limite de soumission des propositions	20 mai 2021
Annonce des résultats de l'évaluation par le jury de sélection	18 juin 2021
Notification des attributions de financement	Du 18 au 21 juin 2021
Signature des contrats	À partir du 21 juin 2021

Comment postuler

Les candidats doivent remplir un formulaire de demande de financement en ligne via le lien suivant : <https://www.africanculturefund.net/formulaire-de-candidature-appel-a-projets-sofaco-3/>

Les candidatures envoyées par tout autre canal ne seront pas acceptées.

Les demandes peuvent être soumises en **anglais** ou en **français**.

La date limite de soumission des propositions est fixée au **20 mai 2021 à minuit GMT**.

Les demandes incomplètes ne seront pas prises en compte.

Le demandeur recevra un email automatique d'accusé de réception une fois la candidature reçue.

Les résultats seront diffusés sur le site web et les réseaux sociaux de l'ACF (Facebook, Twitter, LinkedIn, Instagram).

Seuls les candidats retenus seront contactés par l'ACF. Ces derniers devront ensuite fournir tous les documents administratifs précédemment mentionnés.
